Le Relais Petite Enfance Loir-Luce-Bercé
vous présente :

LES MODES DE GARDE DU JEUNE ENFANT



ACCUEILS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

SUR LE TERRITOIRE LOIR-LUCÉ-BERCÉ

Edition N°1 – septembre 2026

Une ambition renforcée pour la Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) Loir Lucé Bercé fait peau neuve. Fruit d'une co-construction entre nos trois centres sociaux, la CAF de la Sarthe et la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé, cette nouvelle organisation partenariale réaffirme la proximité comme moteur de notre action.

Une simplification du parcours pour les familles

Désormais, peu importe votre commune de résidence, vous bénéficiez d'un guichet, une adresse mail et un numéro de téléphone uniques. Nous maintenons nos trois portes d'entrée à Montval-sur-Loir, le Grand-Lucé et la Chartre-sur-Le-Loir, avec un niveau de réponse identique sur tout le territoire pour privilégier un accueil de proximité, humain et accessible.

Une dynamique professionnelle renforcée

Cette mutualisation constitue une réelle opportunité pour les assistant(e)s maternel(le)s et les professionnel(le)s de l'accueil individuel. Grâce à l'harmonisation de nos outils et de nos pratiques, à la mise en place d'un binôme de coordination tournant et d'un planning articulé, nous garantissons une continuité de service optimale. Cette force collective valorise vos métiers et favorise votre montée en compétences à travers une formation continue renforcée.

Un observatoire pour l'avenir du territoire

Au-delà de l'accueil quotidien, ce nouveau RPE devient un véritable outil de pilotage, doté d'un observatoire de la Petite Enfance, permettant de recenser précisément les besoins des familles. En mutualisant nos moyens, nous innovons pour proposer des actions nouvelles et ambitieuses, garantissant ainsi un service public de qualité pour l'éveil des très jeunes enfants et l'accompagnement à la parentalité.

Maxime HUGER	Jacques LANGEVIN	Marie-France ROUSSELLE
Président du CS de Lucé	Président du CS AGORA Loir et Bercé	Co-Présidente du CS Val du Loir

LE RELAIS PETITE ENFANCE



Un lieu ressource pour les familles et les professionnels

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service de proximité, gratuit, dédié à l'accueil du jeune enfant, de 0 à 6 ans.
Il accompagne les parents, futurs parents et les professionnels de la petite enfance dans leurs démarches et leur quotidien.

Créer du lien et soutenir la qualité d'accueil

Le RPE informe les familles sur les modes de garde et les accompagne dans leur rôle de parents employeurs (contrat, démarches, droits et obligations).
Il soutient les professionnels en leur apportant des informations, des conseils et un accompagnement dans leur pratique.

Informer, former et accompagner

Le RPE propose des "Jeux et Rencontres", qui sont des temps d'éveil dédiés aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles, favorise les échanges entre professionnels et organise des rencontres thématiques. Il contribue ainsi à rompre l'isolement, à développer les compétences et à améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants.

Un guichet unique Petite Enfance sur la communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

Le Relais Petite Enfance Loir-Lucé-Bercé est organisé autour de trois antennes pour garantir un service de proximité accessible à tous les habitants.

Chaque antenne propose :

- **des permanences d'accueil sur rendez-vous**
- **des temps collectifs pour les professionnels et les enfants**

Jour	Permanences
Lundi	Loir et Bercé : 13h30 - 18h Lucé : 13h30 - 15h30 Val-du-Loir : 9h00 - 12h / 14h00 - 17h
Mardi	Loir et Bercé : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 Lucé : 13h30 - 16h30
Mercredi	Loir et Bercé : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h Lucé : 13h30 - 16h
Jeudi	Loir et Bercé : 13h30 - 17h30 Lucé : 13h30 - 15h30 Val-du-Loir : 14h00 - 16h30
Vendredi	Lucé : 9h30 - 11h30 Val-du-Loir : 9h00 - 13h

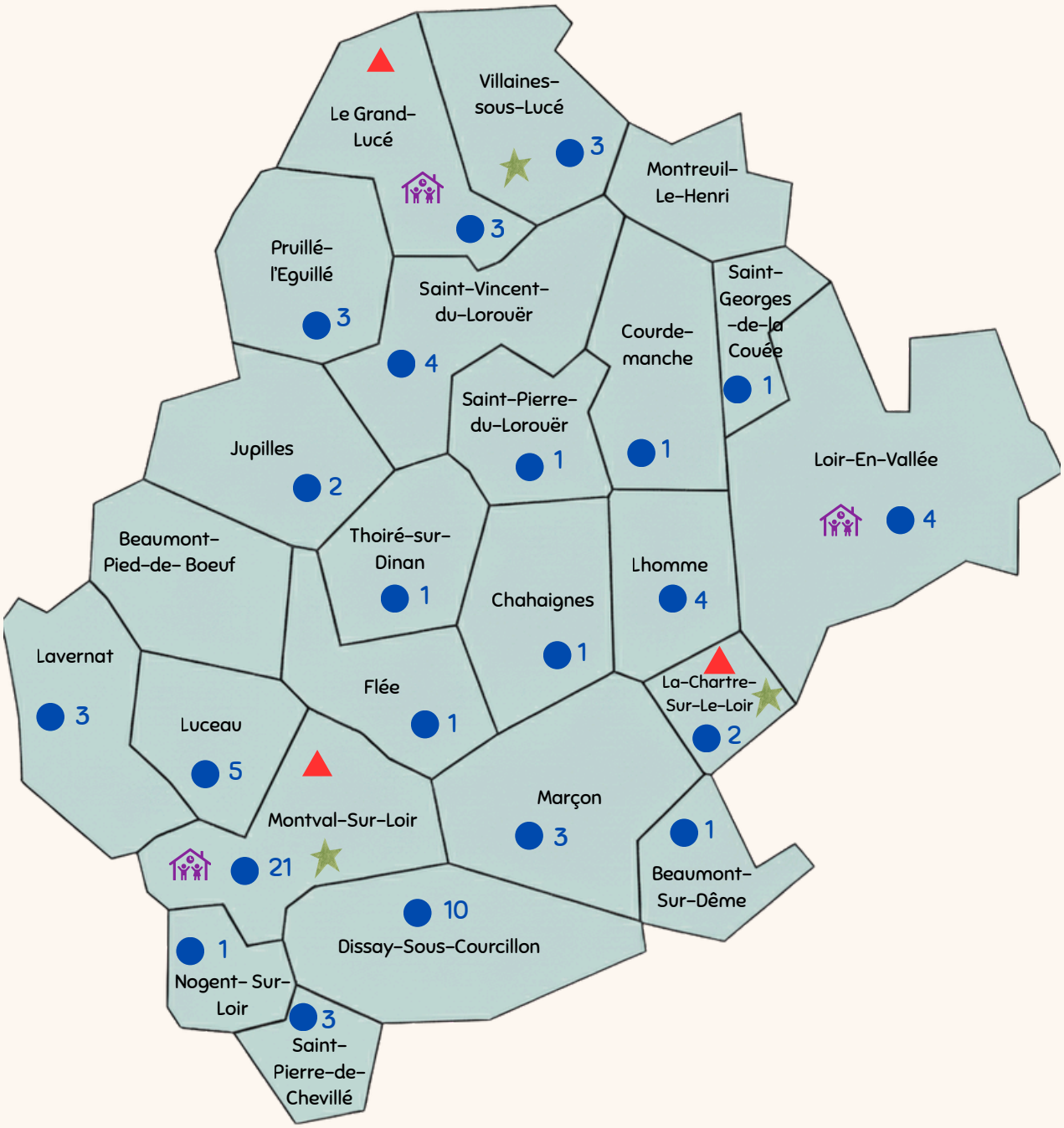
Antenne Loir et Bercé
6 place Clémenceau
72500 Montval-sur-Loir

Antenne Lucé
12 rue de Belleville
72150 Le Grand-Lucé

Antenne Val-du-Loir
Rue Jacques Pelletier
72340 La Chartre-sur-le-Loir

Nous contacter : 02 43 85 69 26 – contact@rpeloirluceberce.fr

Quels modes de garde sur le territoire ?



Crèche / Micro crèche

Accueil de loisirs

Assistants maternels

en activité au 1er septembre 2026

Relais Petite Enfance

LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S



Les assistant(e)s maternel(le)s sont des professionnels de la petite enfance accueillant, à leur domicile ou en MAM (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s) , les jeunes enfants de 0 à 6 ans voire au-delà, dans le cadre de l'accueil périscolaire, dans un cadre sécurisant et adapté à leurs besoins.

Une profession encadrée et réglementée

Les assistant(e)s maternel(le)s relèvent de la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.
Pour exercer, un agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), valable pour une durée de 5 à 10 ans est nécessaire.

Un rôle essentiel dans le développement de l'enfant

Au quotidien, ils participent à l'éveil, au développement et à l'autonomie des jeunes enfants. Ils proposent un cadre à la fois sécurisant sur le plan affectif et physique, en lien étroit avec les parents, afin de garantir le bien-être de chaque enfant accueilli.

Une relation contractuelle avec les parents

Les assistant(e)s maternel(le)s sont salariés des parents employeurs.
Les conditions d'accueil (contrat de travail, horaires, organisation) sont définies conjointement entre les deux parties.

Maison d'assistant(e)s maternel(le)s

La Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) est un lieu où plusieurs assistant(e)s maternel(le)s accueillent ensemble les enfants dans un espace spécialement aménagé. Chaque enfant est confié à une assistante maternelle de référence tout en profitant d'un cadre collectif, favorisant la socialisation, les activités d'éveil et un accompagnement adapté à son développement.



Garde d'enfants à domicile



La garde à domicile permet à votre enfant d'être accueilli dans son environnement habituel, directement à votre domicile. Un(e) professionnel(le) qualifié(e) se déplace chez vous pour assurer sa prise en charge selon vos besoins et vos horaires. Cette solution offre un accompagnement personnalisé, respecte le rythme de l'enfant et facilite l'organisation de la vie familiale.

Nous vous accompagnons dans vos recherches !

Pour obtenir la liste des assistant(e)s maternel(le)s, des MAM ou des professionnels de la garde à domicile de votre secteur et être accompagnés dans vos démarches, contactez votre Relais Petite Enfance.

CRÈCHE ET MICRO-CRÈCHE





Un mode d'accueil encadré pour les jeunes enfants

Les accueils collectifs sont des structures dédiées à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, encadrées par des professionnels de la petite enfance (Educateurs de jeunes Enfants, auxiliaires de puériculture, Accompagnant Éducatif Petite Enfance). Ils offrent un environnement sécurisé, adapté aux besoins des jeunes enfants et à leur rythme.

Accueillir et accompagner au quotidien

Les équipes accueillent les enfants dans un cadre structuré par un projet éducatif, propice à leur épanouissement. Chaque enfant est accompagné dans son développement, en respectant son rythme, ses besoins et son individualité.

Favoriser l'éveil et la socialisation

Les structures proposent des activités variées qui encouragent le jeu, la découverte et les interactions. Ces temps permettent aux enfants de grandir, de gagner en autonomie et de s'ouvrir aux autres.

Travailler en lien avec les familles

Les professionnels construisent une relation de confiance avec les parents, basée sur l'échange, la confiance et le lien. Les familles sont associées à la vie de la structure et accompagnées dans leur rôle parental.

Les structures d'accueils collectifs en gestion associative sur le territoire

CRÈCHES

- Lundi au vendredi 7h30 à 18h30
- 20 places
- Accueil des enfants de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école.
- Accueils occasionnels, réguliers ou d'urgence

Pom'Reinette
à Montval-sur-Loir

Les Galipettes
au Grand-Lucé

MICRO-CRÈCHES

- 12 places
- Accueils occasionnels, réguliers ou d'urgence

Grand-Douai
à Montval-sur-Loir

- Du lundi au vendredi 8h00 à 18h00
- accueil des enfants à partir de 18 mois jusqu'à l'entrée à l'école

Les p'tits Loirs
à Loir-en-Vallée

- Du lundi au vendredi 7h30 à 18h30
- accueil des enfants à partir de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école

Contacter le RPE Loir-Lucé-Bercé :
02 43 85 69 26 – contact@rpeloirluceberce.fr

ACCUEILS DE LOISIRS



3 accueils de Loisirs sur le territoire Loir-Lucé-Bercé

Les centres de loisirs accueillent les enfants en dehors du temps scolaire, dans un cadre collectif, éducatif et sécurisé les mercredis et pendant les vacances scolaires

Un accueil adapté aux rythmes des enfants et un lieu d'éveil et de découverte

Ils offrent aux enfants la découverte de la vie en collectivité, dans des conditions garantissant leur sécurité et leur bien-être. Les enfants participent à des activités variées : jeux, activités manuelles, sportives, culturelles ou sorties. L'objectif est de favoriser l'autonomie, la créativité et la vie en groupe. Des séjours ou des camps peuvent être proposés.

Un encadrement professionnel

Les enfants sont encadrés par des équipes qualifiées, qui assurent leur sécurité et proposent des activités adaptées à chaque âge.

La Chartre-sur-Le-Loir	Villaines-sous-Lucé	Luceau
Le Reflet	La Becquée	Rahart
Horaires d'accueil : À la journée de 7h30 à 18h Les mercredis de 8h30 à 17h30	Horaires d'accueil : À la journée de 7h30 à 18h30 Les mercredis de 8h30 à 17h30	Horaires d'accueil : À la journée et les mercredis de 7h à 18h Possibilité accueil en ½ journée les mercredis
Renseignements et inscription auprès du Centre Social Val du Loir : **02 43 44 40 97**	Renseignements et inscription auprès du Centre Social Lucé: **02 43 40 92 76**	Renseignements et inscription auprès d'AGORA Loir et Bercé : **02 43 44 67 67**

ACCOMPAGNEMENT PARENTALITÉ

En parallèle de tous les lieux et temps d'accueil sur le territoire Loir Lucé Bercé, les centres sociaux proposent des animations et des ateliers parents-enfants afin de soutenir la parentalité et de favoriser les liens au sein des familles.

Ces temps partagés permettent de vivre des moments de complicité à travers des activités ludiques, créatives et adaptées aux enfants. Ils offrent également un espace d'échange entre parents et sont propices au partage d'expériences et à la valorisation des compétences de chacun.

Ces actions ont pour objectif de renforcer le lien parent-enfant, de soutenir les parents dans leur quotidien et de favoriser la socialisation des enfants. Elles contribuent aussi à créer du lien entre les familles et à lutter contre l'isolement.

N'hésitez pas à contacter le Centre Social ou le Relais Petite Enfance pour connaître le programme de ces rencontres.

LES MATINÉES DES PETITS LOUPS
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR





BULLES DE LA PETITE ENFANCE
MONTVAL-SUR-LOIR



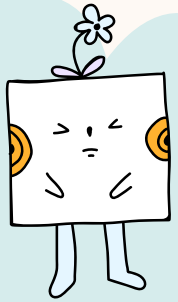
GRAINES DE FAMILLE
LE GRAND-LUCÉ

CONNAÎTRE LA LÉGISLATION

Les droits de l'assistant maternel agréé, sont définis par :

- Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021 - Étendue par arrêté du 6 octobre 2021 JORF 16 octobre 2021
- Le code de l'action sociale et des familles
- Le code du travail
- Le code de la sécurité sociale

LES CONTACTS



LES RELAIS PETITE ENFANCE

- **Secteur Bercé:**

6 place Clémenceau - 72500 MONTVAL SUR LOIR
Tel: 07 80 21 99 30
Mail: ram.loiretberce@wanadoo.fr

- **Secteur Lucé:**

12 rue de Belleville - 72150 LE GRAND LUCE
Tel: 02 43 85 69 26
Mail: rampe.legrandluce@orange.fr

- **Secteur Val du loir:**

Espace Enfance Jeunesse "Le Reflet"
rue Jacques Peletier - 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR
Tel: 02 43 44 40 97 ou 02 43 44 53 38
Mail: rampe.csvdl@gmail.com

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Service des agréments - annexe de la Croix de Pierre
2 rue des Maillets - 72072 LE MANS CEDEX 9
Tel: 02 43 54 72 23

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

178 avenue Bollée - 72000 LE MANS CEDEX 9
Tel: 3230
www.caf.fr

PAJEMPLOI

Tel: 0806 80 72 53
www.pajemploi.ursaaf.fr

DDETS de Sarthe - Direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités

Tel: 0806 00 01 26

FEPEM (Fédération des Particuliers employeurs)

Tel: 0825 07 64 64
www.fepem.fr

FRANCE TRAVAIL

Tel: 39 95
www.francetravail.fr

Tout ce que vous devez savoir

GUIDE DU PARENT EMPLOYEUR



RELAIS PETITE ENFANCE
LOIR LUCÉ BERCÉ

CHERCHER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

- Contacter le Relais Petite Enfance près de chez vous .

Celui ci vous donnera la liste des assistant(e)s maternel(le)s de votre secteur.
Vous pouvez également obtenir les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s en vous connectant sur le site “monenfant.fr”.

AVANT LA RENCONTRE

Evaluer vos besoins (nombre de semaines, nombre d’heures hebdomadaires...) et vos attentes (rythme, éducation...).

- Contacter les assistant(e)s maternel(le)s inscrit(e)s sur la liste du RPE.
- Rencontrer plusieurs assistant(e)s maternel(le)s pour échanger autour du projet d’accueil et des éléments principaux du contrat (exemple de contrat disponible au RPE).
- N’oubliez pas de rappeler les assistant(e)s maternel(le)s non retenu(e)s.



DÉMARCHES À EFFECTUER



Le RPE vous propose un accompagnement dans votre rôle de parent employeur, pour vous aider dans vos démarches administratives.

Vous avez trouvé un(e) assistant(e) maternel(le) pour accueillir votre enfant.
Voici un petit résumé des étapes du contrat que vous allez établir ensemble.

AVANT L'EMBAUCHE

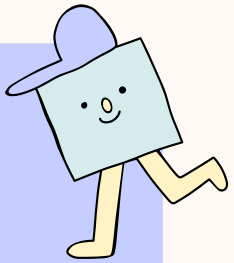
Pour officialiser un accord oral, il est possible de signer un engagement réciproque.

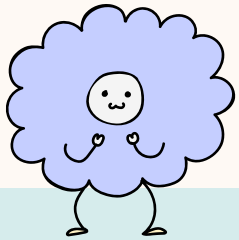
AU DÉBUT DE L'ACCUEIL:

- Le mois de l’embauche : faire la demande de Complément du Libre Choix du Mode de Garde (CMG) auprès de la CAF ou MSA.
- Au premier jour de la période d’adaptation: parapher et signer les 2 exemplaires du contrat.

CHAQUE MOIS

- Calculer le salaire du mois **(fichier d’aide au calcul du salaire disponible au RPE)**.
- Déclarer les éléments du salaire à PAJEMPLOI pour établir le bulletin de salaire.







AU 31 MAI DE CHAQUE ANNÉE

- Calculer le nombre de jours de congés payés acquis du 01/06 au 31/05 de l’année en cours.
- En année incomplète, calculer la somme correspondante qui sera à verser à partir de juin selon les modalités prévues au contrat.

À LA FIN DU CONTRAT

- Notifier la rupture en respectant le préavis.
- Calculer le solde tout compte (indemnités de fin de contrat)
- Remettre l’ensemble des documents obligatoires à l’assistant(e) maternel(le).

EN CAS DE MODIFICATION DU CONTRAT

Etablir un avenant au contrat en 2 exemplaires (préciser les changements: temps de travail, mensualisation, autorisation).

À CHAQUE DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT

Faire le point sur les modalités du contrat et sur la suite de l’accueil.

Les Centres Sociaux de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

Centres sociaux	Adresse	Contact	Horaires
Agora Loir et Bercé	2 place Clémenceau 72500 Montval-sur-Loir	0243446767 cslb2@wanadoo.fr	**Lundi** : 8h30-12h30/ 13h30-17h **Mardi** : 8h30-12h30 **Mercredi** : 8h30-17h **Jeudi** : 8h30-12h30/ 13h30-17h **Vendredi** : 8h30-12h30
Centre Social de Lucé	2 rue de Belleville 72150 Le Grand-Lucé	0243409276 centresocial.legrandluce@wanadoo.fr	**Lundi au vendredi :** 9h-12h30 / 14h-17h30
Centre Social du Val-du-Loir	36 rue Gervais Chevallier 72340 La Chartre-sur-le-Loir	0243444097 accueil.csvdl@gmail.com	**Lundi** : 9h-12h / 15h-17h **Mardi** : 9h-12 / 14h- 17h **Mercredi :** 9h- 12h / 14h- 17h **Jeudi** : 9h- 12h / 14h- 17h **Vendredi** : 9h-12h